

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 avril 2024**

N° 240404048

ÉCONOMIE - Autorisation de saisir la commission consultative des services publics locaux pour émettre un avis sur le renouvellement de la délégation de service public relative aux marchés de plein vent.

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 27 mars 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - Mme HERRATI - M. BOMBLED - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - Mme JOUBERT - Mme SCHAFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 21

Représentés : 4

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 4

ABSENTS REPRESENTES M. DAUDET par Mme JOUBERT - M. NKAMA par Mme TORDJMAN - M. GIRY par M. CRESPIN - M. SEHIL par M. AGGOUNE.

ABSENTS NON EXCUSES Mme GROUX - M. GUITOUNI - Mme POP - M. BENAOUADI.

SECRETAIRE Sébastien LE ROUX

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

ÉCONOMIE - Autorisation de saisir la commission consultative des services publics locaux pour émettre un avis sur le renouvellement de la délégation de service public relative aux marchés de plein vent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de Mme Isabelle VILATA Adjointe au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1413-1 et L.1411-4

VU ses délibérations des 8 octobre 2020, 11 février 2021 et 4 avril 2024 portant désignation des membres de la CCSPL,

CONSIDÉRANT que la saisine de la CCSPL est requise puisqu'elle doit être consultée pour avis dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion des marchés de plein vent prenant fin le 31 mars 2025,

CONSIDÉRANT que dans un second temps, le conseil municipal se prononcera sur le principe de cette délégation de service public une fois l'avis rendu par la CCSPL,

APRES examen par la Commission « Une ville écologique à l'urbanisme maîtrisé avec des logements accessibles pour tous » en date du 28 mars 2024.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE - AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant à saisir la commission consultative des services publics locaux afin de recueillir son avis dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion des marchés aux comestibles de plein vent prenant fin le 31 mars 2025.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 5 avril 2024

Reçu en préfecture le 5 avril 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20240404-11107-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE